

**ARRETE N°348 du 22 mai 2024**

**DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOURBIES**



Envoyé en préfecture le 22/05/2024

Reçu en préfecture le 22/05/2024

Publié le

ID : 030-213001050-20240522-ARR348\_2024-AR

**S'LO**

**ARRETE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT  
LE 26 MAI 2024**

Nous, Maire de la Commune de Dourbies  
Vu la loi, du 5 avril 1884 relative à l'organisation municipale,  
Vu la loi 89 413 du 22 juin 1989 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu le code de la voirie routière et notamment le titre 4 voirie Communale,  
Vu le code de la route et notamment son article L 411-1  
Vu la demande en date du 28 janvier 2024 de l'association Team Rallye Révolution représenté par Alexia MOULS de stationner des véhicules sur le Plateau, la rue du Plateau et l'allée qui descend vers le bar dans le cadre d'un rallye automobile,  
Considérant qu'il est nécessaire de règlementer la circulation pour la sécurité des usagers,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 -**

Le stationnement des véhicules **est interdit sur Le Plateau et la rue du Plateau le dimanche 26 mai 2024 de 8h jusqu'à 16h**, à l'exception des véhicules de service et de ceux de l'association Team Rallye Révolution.

**ARTICLE 2 -**

Une signalisation appropriée sera mise en place pour assurer la sécurité des usagers.

AMPLIATION du présent arrêté sera affichée en mairie et adressée à :

- Mme la sous-préfète au Vigan
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie

En Mairie le 22 mai 2024

Le Maire  
Irène LEBEAU

